



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Commission des affaires juridiques
Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres*

7.1.2010

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition de M^{me} Viviane Reding, commissaire désignée à la Justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté

Veillez trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M^{me} Viviane Reding.

Le secrétariat

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ
Viviane REDING
(Justice, droits fondamentaux et citoyenneté)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Ayant grandi au Luxembourg, petit pays entouré de nombreux voisins, j'ai découvert très tôt la signification concrète des frontières européennes pour la vie quotidienne des citoyens. En tant que Luxembourgeoise, «Schengen» représente donc bien plus qu'un simple concept politique. La suppression des frontières, au sens physique et juridique, de façon à faciliter la vie des citoyens, à réduire le coût des transactions commerciales et à rapprocher les Européens, a été la principale motivation de mon entrée en politique européenne.

C'est cette expérience personnelle qui m'a encouragée à travailler sur des matières liées à la justice et aux affaires intérieures lorsque j'étais vice-présidente de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures du Parlement européen (1997-1999). Dès cette époque, je plaçais en faveur d'un engagement accru du Parlement européen et de la Cour de justice dans ce domaine important. C'est aujourd'hui une réalité avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ma désignation en tant que Commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté trois jours seulement avant l'entrée en vigueur du nouveau Traité me place dès lors au centre de mes convictions politiques.

Mon expérience de parlementaire, au niveau national, puis européen, aura une grande influence sur mon travail dans le cadre du portefeuille pour lequel j'ai été désignée. J'ai entamé ma carrière politique en 1979 en tant que députée au Parlement luxembourgeois où j'ai siégé pendant dix ans. J'ai ensuite exercé deux mandats au sein du Parlement européen, de 1989 à 1999.

Au cours de ma vie politique, j'ai été guidée par le besoin de parvenir à des résultats

tangibles pour les citoyens. Mes fonctions de conseillère municipale de la ville d'Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, de 1981 à 1999, y sont pour beaucoup. De même, mon expérience de Présidente de la commission des pétitions du Parlement européen (1989-1992) m'a permis d'acquérir une connaissance approfondie des problèmes des citoyens et de leurs attentes à l'égard des institutions européennes. Cela a fortement influencé mon travail ultérieur au sein de la Commission européenne.

En tant que membre de la Commission européenne responsable pour l'éducation et la culture (1999-2004), je me suis concentrée sur des initiatives qui présentaient un intérêt direct pour les citoyens (par exemple le programme d'échange d'étudiants «Erasmus Mundus»). Lors de mon deuxième mandat en tant que Commissaire européenne à la société de l'information et aux médias (depuis 2004), j'ai pu, avec un fort soutien du Parlement européen, introduire une nouvelle dimension dans la législation en matière de télécommunications, s'agissant des droits des consommateurs et des citoyens, notamment la baisse des coûts du «roaming», le numéro d'urgence unique européen (le 112), des dispositions plus strictes concernant la protection des données à caractère personnel et le renforcement des droits des utilisateurs d'Internet.

Il va de soi que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est une préoccupation permanente pour moi, en tant que femme politique. Mon engagement a débuté lorsque j'étais Présidente nationale des femmes chrétiennes-sociales au Luxembourg (1988-1993). Il s'est renforcé lorsque j'ai travaillé comme vice-présidente de la commission des affaires sociales, de l'emploi et du milieu de travail du Parlement européen (1992-1994). Il s'est poursuivi dans le cadre de mon portefeuille plus technique de la société de l'information et des médias, pendant lequel j'ai œuvré en faveur d'une participation accrue des jeunes femmes aux métiers des technologies de l'information. Selon moi, l'égalité obtenue pour les femmes avec l'insertion de l'article 119 dans le Traité de Rome (aujourd'hui article 157 du TFUE) est une des réalisations sociétales les plus révolutionnaires de l'intégration européenne.

En ce qui concerne la responsabilité que m'a confiée le Président Barroso de veiller, avec lui, aux activités de communication de la Commission, je peux m'appuyer sur mon expérience d'ancienne journaliste. En outre, j'ai toujours eu comme priorité dans mon travail de communiquer efficacement sur les politiques européennes qui ont une incidence directe sur le citoyen. Je compte m'appuyer sur cette expérience pour rendre la communication sur les questions européennes plus efficace et mieux ciblée vers les médias locaux et régionaux afin que l'Europe soit mieux comprise par les citoyens.

En ma qualité de Commissaire depuis 1999, j'ai pleinement respecté la lettre et l'esprit du Traité, notamment l'obligation d'agir dans l'intérêt européen sans prendre d'instructions auprès de mon pays d'origine ou d'un autre organisme. Je continuerai de le faire conformément à l'article 17, paragraphe 3, du TUE et à l'article 245 du TFUE qui tiennent compte de l'obligation pour la Commission d'agir en toute indépendance. Je suis également attachée au respect de tous les principes énoncés dans le code de conduite des Commissaires et m'abstiendrai de tout acte incompatible avec ma fonction. Conformément au code de conduite, je modifierai, en cas de changements, ma déclaration d'intérêt disponible sur Internet.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

- 2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

En tant que vice-présidente désignée et ayant fait partie du Collège depuis 1999, j'entends pleinement continuer de mettre mon expérience au service du Collège. Je continuerai d'accorder la plus haute importance à la collégialité, tout en assumant l'entière responsabilité politique des activités menées par les services qui relèvent de mon portefeuille. Je resterai bien entendu à la disposition du Parlement européen et de ses commissions et lui rendrai régulièrement compte et échangerai des informations avec lui. J'ai l'intention de remplir mon rôle institutionnel en aidant le Parlement européen à exercer les nouvelles compétences prévues par le Traité de Lisbonne dans le domaine de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Un partenariat fort avec le Parlement européen me sera essentiel pour mettre en œuvre des politiques qui sont axées sur les besoins des citoyens et protègent leurs droits. Comme par le passé, le Parlement européen peut compter sur moi pour participer personnellement aux négociations et débats importants.

- 3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Je suis résolue à appliquer sans réserve les dispositions de l'accord-cadre conclu avec le Parlement concernant l'échange d'informations entre la Commission et le Parlement européen et à donner plein effet aux dispositions du Traité. J'ai l'intention de collaborer étroitement avec le Parlement s'il demande à la Commission de soumettre des propositions législatives. Dans mon domaine de responsabilité, j'entends informer le Parlement européen, tant en commission qu'en plénière, pleinement et promptement sur les procédures en cours et sur les nouvelles initiatives envisagées. Selon moi, l'égalité de traitement entre le Parlement et le Conseil ne constitue pas uniquement une obligation légale dans le cadre de la procédure législative ordinaire; elle est politiquement essentielle pour une Commissaire qui doit rendre compte de son action en premier lieu devant les Membres directement élus du Parlement européen.

Questions relatives aux politiques

- 4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

Le Traité de Lisbonne confère à l'Union européenne de nouvelles compétences dans le domaine de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, et ce, dans le

cadre de la «méthode communautaire». Ma priorité globale sera de donner pleinement effet aux nouvelles possibilités qu'offre le traité de Lisbonne dans l'intérêt de tous les citoyens. Mes trois priorités concrètes (d'importance égale à mes yeux) seront les suivantes: premièrement, le développement d'un véritable espace européen de la justice sans frontières; ensuite, un espace européen des droits fondamentaux solide et cohérent; et enfin, le renforcement de l'Europe des citoyens.

S'agissant de la première priorité (la justice), mon principal objectif est de faire en sorte que les différences entre les systèmes judiciaires nationaux ne constituent plus un obstacle à l'accès des citoyens à la justice et que la reconnaissance et la confiance mutuelles progressent entre les vingt-sept États membres, en combinaison avec des mesures d'harmonisation appropriées. En ce qui concerne la justice civile et commerciale, j'entends contribuer à doter les relations contractuelles dans le marché intérieur, notamment les relations entre les entreprises et les consommateurs, de bases plus sûres et cohérentes, afin de faciliter les transactions transfrontalières. Je prévois dès lors de travailler sur les trois premiers éléments fondateurs d'un droit européen des contrats cohérent, à savoir les clauses et conditions types, les droits des consommateurs et les principes communs du droit des contrats, en vue de préparer la voie permettant, un jour, l'élaboration d'un Code Civil Européen (qui pourrait prendre la forme d'un instrument facultatif pour améliorer la cohérence en la matière ou d'un vingt-huitième régime facultatif en matière contractuelle, ou encore d'un projet plus ambitieux). Je lancerai également un débat sur la manière de mieux réguler le droit commercial dans le marché intérieur, par exemple en définissant des règles communes sur le droit applicable à celui des sociétés, aux contrats d'assurance et au transfert de créances. En outre, j'ai l'intention de proposer des actions en faveur de l'activité économique en veillant à ce que les décisions judiciaires soient appliquées plus efficacement (par exemple la suppression de l'exequatur), y compris par le recours aux technologies modernes. Les aspects transfrontaliers du droit de la famille figureront également au premier plan de mon programme dans le domaine de la justice. En matière de justice pénale, nous devrions nous concentrer à la fois sur des mesures qui renforcent les droits des citoyens dans le cadre des procédures pénales transfrontalières et sur des mesures qui aident les autorités compétentes à lutter contre la criminalité transfrontalière sur la base de sanctions dissuasives comparables. Cela inclut le développement d'un système global pour l'obtention de preuves dans les affaires pénales transfrontalières. Le renforcement d'Eurojust et sa transformation en un Parquet européen sont un objectif central du Traité pour lequel j'envisage de réaliser des progrès substantiels au cours de mon mandat.

Mon objectif suivant, la création d'un espace européen des droits fondamentaux solide et cohérent, signifie que les trois régimes de droits fondamentaux qui existent au sein de l'UE (la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les droits fondamentaux garantis par les Constitutions des États membres) fonctionnent efficacement ensemble, se complètent et se renforcent mutuellement dans l'intérêt de toute personne dans l'UE. En ce qui concerne la Charte de l'UE (qui s'adresse en premier lieu aux institutions et aux organes de l'UE), j'aurai pour principale tâche de veiller à la conformité de toutes les propositions législatives de l'Union avec l'ensemble des droits fondamentaux énoncés dans la Charte, y compris la dignité humaine, la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit à la propriété, la liberté d'entreprise, l'égalité en droit, la non-discrimination, l'accès à la

justice et l'impartialité dans les procédures judiciaires. Je serai particulièrement attentive aux analyses d'impact et aux propositions des autres services de la Commission pour veiller à leur compatibilité totale avec la Charte européenne des droits fondamentaux. Je souhaite également renforcer la législation européenne qui protège les droits de l'enfant et faire en sorte que nous ayons une stratégie moderne et cohérente à l'égard des discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle (cf. articles 10 et 19 du TFUE). La protection des données est une question de première importance. Le droit à la vie privée (article 7 de la Charte européenne) est essentiel pour la liberté individuelle. Il requiert une attention particulière à un moment où les technologies modernes de partage et de stockage des données deviennent l'outil le plus courant dans l'activité économique (en particulier les nouvelles techniques de marketing sur Internet) comme dans l'administration publique (notamment vis-à-vis de mesures prises dans le contexte de la prévention de la criminalité et du contrôle de l'application des lois). Je suis intimement convaincue qu'il ne peut y avoir de confiance des citoyens dans l'Europe si nous ne restons pas vigilants pour assurer que les données à caractère personnel soient protégées contre une utilisation non autorisée et que les citoyens aient le droit de décider eux-mêmes du traitement ou non de leur données. En conséquence, j'envisage de regrouper les dispositions de l'UE en matière de protection des données dans un instrument juridique moderne de portée générale. En ce qui concerne la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, je travaillerai en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe afin de garantir la cohérence effective de notre action dans le domaine des droits fondamentaux, en tenant dûment compte de nos compétences respectives. Je travaillerai avec le Président sur la proposition à présenter le plus rapidement possible, sous son autorité, concernant un mandat de négociation en vue de l'adhésion de l'Union à la Convention de Strasbourg, comme le prévoit le Traité de Lisbonne. En ce qui concerne la protection des droits fondamentaux au niveau national, je prévois de suivre de près les développements constitutionnels et la jurisprudence des cours constitutionnelles et suprêmes nationales et d'encourager l'échange de l'expertise judiciaire entre les échelons nationaux et européen pour contribuer à mettre en place une culture européenne des droits fondamentaux. Je demanderai à l'Agence des droits fondamentaux à Vienne d'apporter son aide à la Commission dans ce domaine.

En ce qui concerne ma troisième priorité (l'Europe des citoyens), je souhaite concentrer mon action sur des mesures concrètes qui font progresser et protègent les droits des citoyens dans leur vie quotidienne. Davantage peut et doit être fait dans ce domaine, comme l'a souligné le rapport d'Alain Lamassoure «Le citoyen et l'application du droit communautaire» du 8 juin 2008. J'ai l'intention de coopérer étroitement avec le Parlement européen pour intensifier nos efforts afin que les citoyens soient mieux informés de leurs droits et que les lacunes existantes du cadre législatif soient comblées. Selon moi, il faut veiller en particulier à ce que la législation européenne qui confère des droits aux citoyens soit mise en œuvre et appliquée rapidement et avec efficacité. Je poursuivrai la double approche du partenariat avec les États membres pour assurer le respect rapide du droit européen, mais, si cela n'aboutit pas, je n'hésiterai pas à adopter une approche énergique face à des infractions de la part des États membres à la législation européenne en matière de droits des citoyens, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre effective de la directive 2004/38/CE sur la libre circulation dans l'ensemble des vingt-sept États membres. J'accorderai la même attention à la mise en œuvre de notre

législation étendue en matière de lutte contre les discriminations. Je souhaiterais également amorcer une réflexion sur les meilleurs moyens de supprimer des discriminations fondées sur la nationalité, y compris le séjour, au sein de l'Union dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par la législation existante contre la discrimination. Dans l'esprit d'une Europe des citoyens, j'entends aussi utiliser, en coopération avec les autres Commissaires, les nouvelles possibilités qu'offre le Traité de Lisbonne pour rendre plus effectifs les droits des citoyens à la protection diplomatique et consulaire.

En ce qui concerne ces trois priorités politiques, j'utiliserai les instruments dont dispose la Commission pour mettre en place une communication plus efficace des politiques de l'UE et de leur incidence concrète pour le citoyen, y compris au moyen d'Internet. En outre, je veillerai, avec le Président, à ce que toutes les questions relatives à l'UE qui concernent les citoyens fassent l'objet d'une communication énergique et professionnelle. J'entends remplir mon rôle en faisant en sorte, en partenariat avec le Parlement européen, que tous les citoyens soient bien informés sur leurs droits et leurs devoirs dans le contexte de l'UE et soient conscients de ce que l'UE fait et représente.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Rapidement après la mise en place de la nouvelle Commission, je prévois de présenter (en coopération étroite avec le Commissaire aux Affaires intérieures) un plan d'action qui met en œuvre le programme de Stockholm. Il comportera une vue d'ensemble des futures actions concrètes de l'Union en vue de développer et de renforcer l'espace européen de justice, de liberté et de sécurité au service du citoyen. Le programme de Stockholm compte environ 170 initiatives. Il s'agit donc d'un programme législatif comparable en de nombreux points au programme du marché unique pour 1992. Des orientations ciblées et des priorités seront nécessaires pour une mise en œuvre effective du programme de Stockholm.

Au cours de la première partie de mon mandat (2010-2012), je souhaite en particulier consacrer mon temps et mon énergie aux initiatives suivantes:

- Je souhaite accomplir de substantiels progrès dans les travaux en vue d'un droit européen des contrats pour faciliter les transactions transfrontalières, en particulier dans les relations entre les entreprises et les consommateurs. En conséquence, je prévois de terminer, avec l'aide d'experts de toute l'Europe, les travaux sur le cadre de référence commun dans le courant de l'année 2010 et de l'intégrer ensuite dans un instrument juridique largement diffusé. Je souhaiterais également accélérer les travaux relatifs aux clauses et conditions types, qui sont un instrument essentiel pour des relations plus fiables et moins coûteuses entre les entreprises et les consommateurs dans notre marché intérieur. Par ailleurs, je voudrais coopérer étroitement avec le Parlement et le Conseil pour faire aboutir la procédure législative en cours concernant la directive sur les droits des consommateurs. Cette directive est de la plus haute importance pour ancrer

solidement les droits des consommateurs et créer des conditions égales pour les entreprises. Une de mes priorités sera de faire en sorte que l'évolution future de cette directive soit cohérente avec les travaux plus larges sur le droit européen des contrats et qu'elle aboutisse à un renforcement global des droits des consommateurs, en leur garantissant un niveau élevé de protection. Sur toutes les questions liées aux consommateurs, je travaillerai en étroite coopération avec le Commissaire chargé de la santé et de la politique des consommateurs.

- Je souhaite réaliser des progrès rapides en ce qui concerne la proposition pendante concernant le droit applicable en matière matrimoniale («Rome III»). Je crois fermement à la participation de tous les États membres à toutes les politiques de l'UE. Cependant, je suis aussi convaincue que la dimension humaine de cette proposition - qui pourrait supprimer des incertitudes juridiques importantes pour les enfants et leurs parents dans des situations binationales souvent conflictuelles - ne nous autorise plus à attendre davantage. S'il n'y a pas d'autre solution, je suis prête à soumettre une proposition de coopération renforcée sur «Rome III» au cours des premiers mois de mon mandat. Une coopération renforcée en la matière constituera un signal fort pour tous les États membres. Bien entendu, j'espère sincèrement qu'une proposition solide de la Commission, soutenue par de nombreux États membres, entraînera rapidement l'adhésion de tous les États membres.
- En ce qui concerne l'application des droits conférés par la législation de l'Union, je pense que nous devons d'urgence apporter de la cohérence, en termes de procédures, aux différentes formes de recours collectif qui existent ou sont proposées dans différents domaines d'action de l'UE. Je prévois dès lors de proposer aux Commissaires chargés de la santé et de la politique des consommateurs et de la concurrence de consulter, en coopération avec eux, tous les acteurs concernés en 2010 en vue d'assurer la cohérence du droit procédural en matière civile et d'étudier les solutions possibles pour éviter une législation fragmentaire.
- Pour ce qui concerne la protection des données, j'envisage un examen approfondi de l'acquis en vue de le moderniser rapidement. J'ai l'intention de regrouper les instruments existants (en particulier la directive générale sur la protection des données de 1995 et la décision-cadre de 2008 concernant la coopération policière et judiciaire en matière pénale) dans un instrument juridique moderne et global qui incorpore les changements résultant du Traité de Lisbonne et soit totalement conforme à l'article 7 de la Charte de l'UE, tout en tenant compte de l'évolution rapide de la société de l'information.
- Les citoyens européens font toujours face à de trop nombreux obstacles lorsqu'ils veulent exercer leur droit de circuler librement ou d'acheter des biens et des services au-delà des frontières nationales. Ils devraient pouvoir faire valoir leurs droits en tant que citoyens européens de la même manière qu'en tant que citoyens de leur pays. Ma première priorité dans ce domaine sera la mise en œuvre intégrale de la directive 2004/38/CE sur la libre circulation dans l'ensemble des vingt-sept États membres. De plus, je souhaite, en 2010, établir un rapport exhaustif sur les autres entraves directes ou indirectes générées par les frontières nationales dans la vie quotidienne des citoyens et pour l'exercice effectif des droits que leur confère la citoyenneté européenne. À partir de ce rapport, je

compte présenter des propositions destinées à faciliter davantage (au-delà de la législation existante) l'exercice des droits des citoyens de l'UE à circuler et à séjourner librement sur le territoire des États membres, conformément à l'article 21, paragraphe 2, du TFUE. Je souhaite également étudier la valeur ajoutée potentielle du recours à l'article 18, deuxième alinéa, du TFUE pour supprimer, si cela s'avère approprié et utile, toute discrimination exercée en raison de la nationalité, y compris du séjour, qui continue à limiter les effets de la citoyenneté européenne.

- En matière civile, j'ai l'intention de réviser le règlement «Bruxelles I» concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, afin de supprimer l'exequatur pour les décisions civiles et commerciales et d'étendre la reconnaissance mutuelle aux domaines qui ne sont pas encore couverts.
- En ce qui concerne la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle (articles 10 et 19 du TFUE), j'entends pleinement jouer mon rôle institutionnel en vue de l'adoption des propositions législatives présentées par la Commission en 2008 (non-discrimination en dehors du lieu de travail, congé de maternité, travailleurs indépendants). J'œuvrerai également pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit pleinement réalisée dans toute l'UE et qu'elle soit plus visible au niveau des résultats pratiques, entre autres en encourageant les travaux relatifs à une Charte des femmes pour commémorer le 15^e anniversaire de la Conférence de Pékin en 2010, comme l'a proposé le Président Barroso dans son discours devant l'assemblée plénière du Parlement européen en septembre 2009. J'attache une grande importance à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et j'entends apporter tout mon soutien pour qu'il soit opérationnel à Vilnius pour l'été 2010. En même temps, nous devons définir une stratégie moderne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et je compte présenter une stratégie pluriannuelle à cet égard en 2010. Une stratégie concernant le handicap qui couvrira la période à compter de 2010 sera également présentée au cours de la première année de mon mandat. D'une manière plus générale, je souhaite mieux sensibiliser le grand public aux progrès sociétaux réalisés par l'UE en matière de non-discrimination au cours des dernières décennies. Je travaillerai en étroite collaboration avec le Commissaire responsable de l'emploi, des affaires sociales et de l'intégration sur toutes les questions liées à la non-discrimination, en particulier en ce qui concerne la situation des Roms dans l'Union, et sur les droits sociaux.
- J'estime que la violence faite aux femmes est un problème grave dans notre société, qui touche aux valeurs européennes et concerne tous les États membres. Pour cette raison, je souhaite travailler à une réponse commune déterminée à ce phénomène et définir un cadre politique dans lequel les institutions de l'UE et les États membres peuvent lutter ensemble contre la violence à l'encontre des femmes.
- Je travaillerai avec le Président sur la proposition à présenter sous son autorité en vue de préparer l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 6, paragraphe 2, du TUE)

et de présenter des recommandations pour entamer les négociations avec le Conseil de l'Europe le plus rapidement possible en 2010.

- Je travaillerai avec le Président et le Vice-Président chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration pour présenter, sous l'autorité du Président, sur la base de l'article 24, premier alinéa, du TFUE et des résultats de la consultation publique lancée en 2009, un règlement relatif aux procédures et conditions requises pour la nouvelle initiative citoyenne au sens de l'article 11 du TUE.
- Je mettrai également la première partie de mon mandat à profit pour intensifier les travaux concernant E-Justice en tant qu'outil efficace permettant un accès aisé et non bureaucratique à la législation dans les vingt-sept États membres et pour étudier d'autres mesures concrètes afin d'améliorer la formation judiciaire et de développer une culture juridique européenne auprès des juristes nationaux (au moyen, par exemple, d'un nouveau programme «Erasmus pour les juges»).
- Je souhaite renouveler l'actuel programme «Citoyens pour l'Europe», qui prendra fin en 2013. La prochaine génération de ce programme devrait se concentrer sur des projets pratiques qui renforcent l'identité européenne (par exemple le jumelage de villes), les échanges culturels et linguistiques ainsi que des expériences concrètes de nos valeurs européennes communes.

Permettez-moi également de signaler deux projets que je souhaiterais aborder à moyen terme:

- l'évolution des premiers éléments fondateurs du droit européen des contrats (cadre de référence commun, clauses et conditions types, droits des consommateurs) vers un code civil européen, qui pourrait prendre la forme d'un instrument facultatif pour améliorer la cohérence en la matière ou d'un vingt-huitième régime facultatif en matière contractuelle, ou encore d'un projet plus ambitieux;
- la transformation d'Eurojust en un Parquet européen, comme le prévoit l'article 86 du TFUE.

Je considère que l'accès des citoyens à l'information sur les institutions et la législation de l'UE est un élément important de la citoyenneté européenne. J'apporterai donc tout mon soutien aux efforts déployés par l'Office des publications, qui est commun à toutes les institutions, pour créer, durant mon mandat, un portail d'accès unique au droit de l'Union européenne qui couvre tous les stades des procédures de décision, y compris la transposition du droit de l'UE dans le droit national, ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice et des juridictions nationales qui appliquent le droit communautaire.

En ce qui concerne la nécessité de garantir la qualité des propositions législatives, il s'agira d'une tâche transversale dans les matières qui relèvent de mon portefeuille. Des propositions de bonne qualité sont la première étape d'une bonne mise en œuvre et d'une application effective de l'acquis, pour réaliser une Europe des résultats concrets au bénéfice du citoyen.